

„ goire VII est justement canonisé, & il au-
 „ roit été justement supplicié „ Je ne m’ar-
 rêterai pas au blasphème proprement dit, qui
 accuse le Dieu de toute justice & de toute
 sainteté de récompenser le crime à *bonnes in-*
tentions, & l’Eglise, sa très-pure épouse, de
 canoniser ce qui est contraire aux loix, à l’ordre
 & à la justice. Je n’examinerai pas si une bonne
 intention qui conduit à de fausses démarches,
 est susceptible de mérite. L’auteur paroît con-
 venir qu’il n’entend pas grand chose en théo-
 logie (comme nous aurons encore l’occasion
 de le remarquer). On diroit même que les
 notions communes de la morale lui échappent
 quelquefois (a). Mais quand on parle
 d’objets historiques, il faut au moins savoir
 l’histoire, & n’en pas ignorer les grands traits
 qui fixent le jugement de l’homme sage, sur
 les points précis dont on s’occupe. Si Grégoire
 auroit * été justement supplicié pour avoir
 gouverné selon les notions de jurisprudence
 généralement reçues de son tems; l’on devoit
 également *supplicier* les empereurs & les rois,
 qui étoient dans les mêmes sentimens; car
 aucun d’eux ne contredisoit les principes qui
 régloient la conduite de Grégoire. L’empe-
 reur Henri IV étoit le premier à en convenir,

* auroit fe-
 roit ici un
 contre-
 sens : ce
 n’est pas le
 régime de
 si.

(a) Telle que celle-ci, qui est d’un païen, mais
 qui est très-vraie aussi chez les chrétiens, & qui
 s’accorde difficilement avec ce que l’auteur dit sur
 Grégoire :

*Virtus est vitium fugere, & sapientia prime
 Stultitiâ caruisse.*